

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_133 - FINANCES AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - PLUI - ADOPTION**

L'article L.2311-3 I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que certaines dépenses d'investissement peuvent être gérées sous la forme d'autorisations de programme (AP). Ces dernières correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations correspondantes.

C'est dans ce cadre qu'une autorisation de programme pour l'élaboration du PLUi d'un montant prévisionnel de 629 520 € TTC a été votée par délibération n°2021-043 du 8 avril 2021. Les crédits de paiement ont été échelonnés sur la période 2021-2024 comme suit :

#### **Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI**

##### **- Montant global de l'AP : 629 520 €**

- . CP 2021 : 157 380.00 €
- . CP 2022 : 157 380.00 €
- . CP 2023 : 157 380.00 €
- . CP 2024 : 157 380.00 €

Le 14 décembre 2021 par délibération 2021-148, cet échéancier a été réajusté à la suite de crédits de paiement 2021 non liquidés en totalité :

#### **Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI**

##### **- Montant global de l'AP : 629 520 €**

- . CP 2021 : 32 931.60 €
- . CP 2022 : 157 380.00 €
- . CP 2023 : 157 380.00 €
- . CP 2024 : 157 380.00 €
- . CP 2025 : 124 448.40 €

Le 8 décembre 2022, cet échéancier a été réajusté à la suite de crédits de paiement 2022 non liquidés en totalité :

#### **Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI**

##### **- Montant global de l'AP : 629 520 €**

- . CP 2021 : 32 931.60 €

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- . CP 2022 : 161 399.74 €
- . CP 2023 : 157 380.00 €
- . CP 2024 : 157 380.00 €
- . CP 2025 : 120 428.66 €

En 2023, les crédits nécessaires sont de 41 975 € :

- 41 370 € pour le marché global d'élaboration du PLUI ;
- 0 € pour le marché d'évaluation environnemental ;
- 605 € pour la publication d'annonces légales (*destinées à informer de la tenue des réunions publiques*).

Les crédits de paiement 2023 initialement budgétisés n'ayant pas été liquidés en totalité, il convient en conséquence de réajuster l'échéancier initial en fonction des crédits de paiement réellement consommés en 2023 et ainsi d'approuver la nouvelle répartition comme suit :

### **Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI - Montant global de l'AP : 629 520 €**

- . CP 2021 : 32 931,60 €
- . CP 2022 : 161 399,74 €
- . CP 2023 : 41 975,00 €
- . CP 2024 : 157 380,00 €
- . CP 2025 : 235 833,66 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-3,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2021\_043 en date du 8 avril 2021 portant approbation d'une autorisation de programme pour l'élaboration d'un PLUi,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2021\_148 en date du 14 décembre 2021 portant modification de l'autorisation de programme PLUi,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 14 novembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 14 novembre 2023,

### **Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- d'approuver le nouvel échéancier de cette autorisation de programme comme suit :**

### **Numéro et libellé de l'AP : 1807 – PLUI - Montant global de l'AP : 629 520 €**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

- . CP 2021 : 32 931,60 €
- . CP 2022 : 161 399,74 €
- . CP 2023 : 41 975,00 €
- . CP 2024 : 157 380,00 €
- . CP 2025 : 235 833,66 €

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de conseillers en exercice : 74</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX</b>
<b>Membres présents à la séance : 55</b>	<b>Votants : 62</b>

### **Délégués Communautaires Présents :**

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

### **Délégués ayant donné pouvoir :**

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

### **Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**